

Ecoles élémentaires
16 600 Magnac-sur-Touvre

La directrice
s/c de Monsieur l'Inspecteur de circonscription

Objet : Compte-rendu du premier conseil d'école du mardi 15 octobre 2024

Personnes présentes :

Représentants des parents d'élèves :

M. Damien Aupy, Mme Bénédicte Barrusaud Taccard, Mme Caroline Dindinaud, Mme Laura Elkrerarfi, Mme Fargeot-Descamp, Mme Emilie Haro, Mme Marie Lavauzelle, Mme Solène Papiou

Représentants du conseil municipal :

Madame Catherine Gazeau
Monsieur Cyril Nicolas, le maire de la commune

Les enseignants :

Mesdames Solenn Bats, Christelle Dupeux, Stéphanie Julien, Constance Mège, Corine Menaut-Charrier, Elodie Pagnoux, Amélie Raynaud, Laudine Robin
Monsieur Fernando Guedes

DDEN :

M. Jean-Pierre Leroux

Personnes excusées :

Monsieur l'Inspecteur de circonscription
Mesdames Krebs, Lenoir, Sarlange

Le conseil d'école s'est réuni le mardi 15 octobre 2024 à 18h.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation des membres et du rôle du conseil, résultats élections
2. Effectifs 2024-2025
3. Bilan financier coopérative scolaire 2023/2024
4. Règlement intérieur des écoles et Charte de la laïcité
5. Comportement des élèves sur la pause méridienne
6. pHARe : plan de prévention, actions prévues
7. Projet d'école
8. Projets pédagogiques de l'année
9. Questions diverses

1. Présentation des membres du conseil d'école et résultats des élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école :

Lors des élections, la participation a été de :

- 54,32%

La directrice souhaite la bienvenue aux nouveaux parents et rappellent les prochaines dates des conseils d'école :

- Le **mardi 11 février 2025 à 18h.**
- Le **mardi 10 juin 2025 à 18h.**

Le compte-rendu du conseil d'école sera affiché devant les écoles et mis en ligne sur le site de la mairie et l'ENT One. Il sera également envoyé par mail à chaque membre du conseil.

Le rôle du conseil d'école :

Le conseil d'école est une assemblée qui prend les décisions importantes sur l'organisation de l'établissement. Il se réunit pour voter le règlement intérieur de l'école, il adopte le projet d'école.

Le conseil est composé notamment de personnels de l'école, d'un DDEN (délégué départemental de l'Education nationale qui veille aux bonnes conditions de vie des enfants dans et autour de l'école), de représentants des parents d'élèves et de conseillers municipaux.

Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école notamment sur les sujets suivants :

- Actions pédagogiques et éducatives
- Utilisation des moyens alloués à l'école
- Activités périscolaires
- Restauration scolaire
- Protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- Respect et mise en application des valeurs et des principes de la République

2. **Les effectifs pour l'année 2024-2025** s'élèvent à **163 élèves** répartis comme ci-dessous :

- **Ecole Marie Curie :**

CP Mme Lenoir	CP –CE1 Mme Menaut- Charrier	CE1 Mme Dupeux	CE2– CM1 Mme Raynaud	CE2-CM1 Mme Robin	CM1 – CM2 Mr Guedes	CM2 Mmes Julien/Bat s
23	13 + 9 22	23	13 + 10 23	14 + 8 22	14 + 11 25	25
Total : 163						

Depuis le début de l'année scolaire, il y a eu des variations, départs, arrivées. L'effectif fluctuera probablement à nouveau au cours de l'année. Un lotissement dans le quartier de Relette va être livré en fin d'année, nous pouvons supposer qu'il y aura des familles avec enfants dans ces nouveaux logements.

3. **Bilan financier de la coopérative scolaire de l'année 2023 / 2024 :**

	Charges	Produits	Bilan 2023-2024
Marie Curie	5 573,57€	5 241,35€	-332,22€
Relette	2 683,89 €	1 879,80 €	-804,09 €

La coopérative scolaire a financé de nombreux projets tels que :

- Ecole et cinéma
- Les licences USEP
- Projet danse

Ces projets ont été réalisés avec l'aide de la mairie pour les transports ainsi que de l'association des parents d'élèves. L'équipe pédagogique les remercie et espère leur soutien pour cette nouvelle année.

La directrice rappelle le rôle essentiel de l'APE pour le soutien des projets : financement partiel de projets, de séries de livres...

Les actions menées restent essentielles pour la poursuite des différents projets.

4. **Règlement intérieur des écoles et Charte de la laïcité :**

Le règlement intérieur de l'école reprend les principes du règlement départemental. Il est affiché dans l'école. La charte de la laïcité a été adossée à ce règlement. Les membres du conseil ont pris connaissance du règlement intérieur de l'école. Ils ont procédé au vote. A l'unanimité, le règlement a été adopté.

La charte de la laïcité présente la mission de l'école : faire partager aux élèves les valeurs de la République.

La charte est présentée aux élèves et un travail spécifique est mis en place autour de la charte.

L'école se doit de faire respecter les principes de la laïcité.

5. Comportement des élèves sur la pause méridienne

Depuis la rentrée, le personnel de l'école a constaté une montée des incivilités et de la violence pendant les récréations et notamment sur le temps de pause méridienne.

Les élèves, notamment ceux de CP, aiment jouer à des jeux violents, ils ont tendance à se bagarrer et ont du mal à respecter les règles. Ils sont encore immatures et ne se rendent pas compte de cet accès de violence. Ces enfants n'arrivent pas à trouver des jeux eux-mêmes en raison de leur jeune âge.

La directrice a déjà rencontré certains parents pour alerter et trouver des solutions.

Un rappel des règles a eu lieu dans chaque classe et une information a été envoyée à chaque parent.

Une réunion a eu lieu il y a deux semaines avec le personnel municipal, les élus et la directrice pour mener une réflexion pour essayer d'apaiser ces temps de récréation. Des aménagements sont mis en place depuis cette semaine.

Des jeux ont été mis à la disposition des enfants. L'aménagement de la cour a été repensé. Une boîte par classe a été mise en place pour déposer des jouets apportés par les enfants pour qu'ils puissent les récupérer une fois le déjeuner pris sans avoir besoin de retourner dans les classes.

Un parent ajoute que des défis (concours de puissance 4...) avaient été mis en place il y a quelques années et ces derniers avaient été bien accueillis.

Cette idée sera soumise aux personnels.

Des fiches de comportement à améliorer sont rédigées lors du non-respect des règles (insolence, langage déplacé, refus de respecter les règles, bagarres...). Lorsqu'une fiche est complétée, elle est remise à l'enseignant pour la mettre ensuite dans le cartable de l'enfant concerné. Elle doit être visée par les parents et retournée à l'école.

Monsieur le Maire classe chaque fiche, il peut décider de convoquer les parents après trois signalements et aller jusqu'à une exclusion temporaire des services périscolaires en fonction de la gravité de l'évènement.

Monsieur le Maire est venu sur le temps de la pause méridienne pour observer son déroulement. Il a également déjeuné à la cantine pour se rendre compte du bon déroulement du déjeuner. Il a constaté certains problèmes de comportement...

Un parent souligne que l'exigence du respect des règles et des autres doit également être observée de la part du personnel. Ce même jour, un agent qui surveille sur l'école de Relette a bousculé un élève et a eu un geste déplacé en heurtant l'enfant au niveau de la nuque.

Les élèves ont été choqués. Cet évènement a ouvert la parole sur cette personne. Les élèves ont rapporté des faits tels que : pincements, tirages de cheveux, bousculements dans le car, mots grossiers, privilèges avec un seul enfant qui reçoit des câlins, qui a le droit de

choisir sa place dans le car...autant d'éléments qui interpellent et qui restent inacceptables à l'école.

Cette personne est venue voir la directrice avec l'enfant, expliquant qu'elle avait fait « une grosse bêtise » et qu'elle s'excusait.

La directrice a rappelé ce qu'on attendait du personnel et elle a prévenu la mairie ainsi que les parents de l'enfant.

Monsieur le Maire a ajouté qu'il devenait difficile de trouver du personnel et de surcroît compétent.

Cet agent sera reçu à la mairie.

La directrice rappelle qu'un autre agent est présent sur ce temps de pause méridienne. Ce personnel doit être entendu pour savoir si ces différents faits sont avérés auquel cas une décision devra être prise. La sécurité et le bien-être des élèves restent primordiales.

Les parents ajoutent que plusieurs faits avaient déjà été soulignés les années précédentes. Ils sont donc inquiets et contestent de tels agissements.

Toute l'équipe sera vigilante les jours à venir et espère un changement de personnel.

6. Charte Phare

Phare est un programme anti-harcèlement qui permet de doter les écoles d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves.

La charte d'engagement a été signée par l'école, à ce titre elle est labellisée Phare niveau 2 « approfondissement ».

- a) L'école participera à la journée non au harcèlement, le jeudi 7 novembre 2024.
- b) Les élèves du CE2 au CM2 complèteront une enquête sur le harcèlement entre le 7 et le 15 novembre.
- c) Dix heures d'apprentissage sur le temps de l'EMC seront consacrées au harcèlement, du CP au CM2.

L'équipe enseignante a bénéficié l'année dernière d'une formation Phare au cours de laquelle elle a découvert un protocole de traitement des situations d'intimidation et de harcèlement.

L'année scolaire dernière tous les élèves du CP au CM2 ont travaillé sur le Non Au Harcèlement à l'issue duquel un spectacle a été présenté aux parents.

7. Projet d'école :

Le projet d'école a été validé au cours de l'année scolaire dernière.

Les axes sont les suivants :

Axe 1 : Une école ouverte développant des liens avec les partenaires éducatifs pour conforter la confiance.

Axe 2 : Réduire les inégalités grâce à un parcours scolaire cohérent, identifiable et défini par l'équipe enseignante

Axe 3 : Vivre ensemble et devenir citoyen.

Plusieurs projets seront mis en place tels que :

- Mise en place d'outils communs en mathématiques pour un parcours plus cohérent
- Un climat scolaire positif pour vivre ensemble : aménagement des cours
- La différence : intervention de l'infirmière scolaire plusieurs classes
- Prévention et éducation à l'alimentation : intervention de l'infirmière scolaire sur toutes les classes
- Mise en place d'éco-gestes à l'école et de projets autour de la nature dans le cadre de notre labellisation E3D

8. Projets pédagogiques

Projets culturels et artistiques :

- ✚ Ecole et cinéma pour toutes les classes : 3 films dans l'année au CGR d'Angoulême.
- ✚ Toutes les classes ont été inscrites pour participer au Festival du livre de Ruelle-sur-Touvre, prochainement, l'école saura quelles classes seront retenues.

Projets sportifs :

- ✚ Rencontres USEP pour les classes de CE2/CM1/CM2 : plusieurs rencontres handball, basket-ball, rugby, multi activités.
La première rencontre a eu lieu ce matin-même à la plaine de jeux de Magnac-sur-Touvre, réunissant 204 élèves des communes de Ruelle-sur-Touvre et de Brie.
- ✚ Le cycle natation se déroule sur neuf séances. Des parents, ayant l'agrément natation, accompagneront les élèves.
 - pour les classes de Mme Dupeux et les CM1 de Mesdames Raynaud et Robin le cycle commencera à partir du jeudi 12 décembre au jeudi 20 février, de 9h15 à 9h55 dans l'eau.
 - Les CE2 se retrouveront dans la classe de Madame Raynaud, cette dernière assurera la classe pendant que Madame Robin aura en charge de tous les CM1 à la piscine.
 - Pour les classes de Mesdames Lenoir, Menaut-Charrier, les séances auront lieu du mardi 18 mars au mardi 27 mai de 14h à 14h40.
 - Pour les classes de Mr Guedes et Mme Julien, les élèves ont fait le cycle l'année dernière. Pour rappel, ce cycle est obligatoire en CM1 ou en CM2. Par conséquent, les CM1 de cette année, feront le cycle l'année prochaine.
- ✚ Course pour le Téléthon le vendredi 6 décembre, l'après-midi à la plaine de jeux.
- ✚ Hand-ball pour les classes de Mesdames Raynaud, Robin, Julien et Monsieur Guedes. Intervention gratuite du club de Ruelle/Mornac. Le cycle se déroulera sur huit séances, en alternance, 4 avec l'intervenant, 4 avec l'enseignant. Il a commencé en septembre, le mardi à Marie Curie et le jeudi à Relette et se terminera en début novembre.
- ✚ Basket pour les classes de Mesdames Dupeux, Lenoir et Menaut-Charrier a commencé également. Intervention gratuite de la fédération de Basket-ball. Six séances sont prévues

en alternance : une réalisée par le coach sportif, une faite par l'enseignant. A la fin du cycle, une rencontre est prévue.

- ✚ Olympiades en fin d'année entre toutes les classes des trois écoles de Magnac-sur-Touvre.

Projets sciences et environnement :

- ✚ Projet dans le cadre d'une éducation à l'environnement pour un développement durable, proposé par le Grand Angoulême :
 - CP/CE1 : l'eau, intervention d'une plasticienne
 - CE1 : Compost avec une animation artistique
 - CE2/CM1 (classe Mme Robin) : Consommer responsable avec la même intervenante plasticienne.
- ✚ Projet jardinage : les classes s'occuperont du potager de l'école dès le retour des vacances.
- ✚ Une sortie de fin d'année aura lieu pour les élèves de Marie Curie. Pour le moment, rien n'est arrêté.
- ✚ Séjour à Saint Lary aura lieu pour les élèves de CM1/CM2 de Relette, du mercredi 18 au mardi 24 juin. Ce sera l'occasion pour les élèves de découvrir un milieu plus éloigné avec un sensibilisation à l'environnement. Ce projet est interdisciplinaire. Différents partenaires participeront financièrement à ce projet : conseil général, mairie, APE, parents, coopérative scolaire. Un tel projet s'élève à 26 411€ pour 49 élèves et 7 jours.

9. Questions diverses

a) Besoin du passage d'un bus STGA

Un parent informe que le journal de la commune a publié un article sur les besoins d'arrêts de bus pour se rendre au collège, au lycée et éventuellement au cinéma...

Il demande si l'école pourrait transmettre un message à tous les parents pour qu'ils se manifestent auprès de la mairie pour faire remonter les besoins et ainsi bénéficier d'un ramassage si une demande est forte.

La directrice abonde dans ce sens et diffusera l'information.

b) Manque d'éclairage

Le quartier de Relette a un défaut d'éclairage. Monsieur le Maire est au courant et a déjà prévenu les services compétents. A ce jour, rien n'a été fait.

c) Panne de chaudière

La chaudière dans la classe de Madame Raynaud affiche un message d'erreur : E33.

La directrice le signalera au secrétariat.

d) Classes inoccupées

Le chauffage ne sera pas remis dans les deux classes inoccupées de la cour inférieure en raison d'un défaut de norme.

La directrice le regrette et demande si une nouvelle solution de chauffage peut être envisagée.

Ces salles étaient utilisées le midi en cas d'intempéries, le soir pour la garderie et l'aide aux devoirs, le RASED recevait les élèves.

Monsieur le Maire entend cette demande et réfléchira à une solution.

e) Organisation autour de Noël

Le goûter de Noël aura lieu le vendredi 13 décembre, l'après-midi. Un premier service accueillera les deux classes de Relette ainsi que celle de Madame Robin. Les classes suivantes viendront au second service.

Le repas de Noël aura, quant à lui, lieu le jeudi 19 décembre.

f) La labellisation Ecocert

Le restaurant scolaire est en attente d'une labellisation Ecocert.

Cette labellisation valorise les restaurants scolaires qui utilisent des produits bio, locaux et sains.

Depuis plusieurs années, le cuisinier fait le choix de plusieurs produits bio. Il achète le plus souvent en local pour une cuisine plus responsable.

Une sensibilisation au gaspillage est également mise en place.

Monsieur le Maire attire l'attention sur le gaspillage, il remarque que les enfants sont difficiles et n'ont pas l'habitude d'une alimentation variée.

Certains parents soulignent qu'il y a souvent de la vinaigrette ou de la sauce dans les plats. Les enfants peuvent être freinés par ces sauces d'accompagnement. Peut-être serait-il judicieux d'essayer de mettre les sauces à part pour voir si les enfants mangeraient davantage ?

Le conseil s'est terminé à 19h45.

La directrice remercie les membres du conseil d'école et leur donne rendez-vous au prochain conseil, le mardi 11 février, à 18h.

**La directrice
Stéphanie JULIEN**